

# Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bre d'équipements de cheval nécessaires pour l'enseignement de l'équitation, le département a l'honneur de vous aviser, complémentaiement à sa circulaire n° 408, II, 1, a, du 16 mars dernier, de bien vouloir donner l'ordre aux officiers d'artillerie, de cavalerie et aux commandants et majors d'infanterie qui doivent se trouver le 14 courant à Thounne, de prendre leur équipement de cheval lors même qu'ils n'amèneraient pas de cheval avec eux.

Agréez, etc.

*Le Chef du département militaire fédéral,*  
C FORNEROD.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Sur la proposition du département militaire fédéral, le Conseil fédéral a décidé d'établir une commission pour discuter la question de savoir s'il y a lieu de s'occuper du système des armes se chargeant par la culasse. Les membres de cette commission sont :

|                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| MM. le colonel fédéral | <i>Herzog</i> , à Aarau ;            |
| »                      | <i>Wurstemberger</i> , à Berne ;     |
| le lieutenant-colonel  | <i>Wolti</i> , à Aarau ;             |
| »                      | <i>Merian</i> , à Bâle ;             |
| »                      | <i>van Berchem</i> , à Crans (Vaud). |

**Genève.** — † Le 3 mai est mort M. le commandant Diringer, ancien instructeur-chef des milices du canton de Genève, à l'âge de 46 ans.

M. Diringer était un homme au caractère loyal et modeste, et que ses connaissances militaires avaient fait estimer de tous ceux qui s'étaient trouvés en relation avec lui comme soldats, sous-officiers ou officiers.

Sous-lieutenant en 1844, M. Diringer n'avait eu qu'un lent avancement, aussi peu proportionné à ses services qu'à la position faite par le canton à un officier instructeur de son mérite. Ces circonstances, aussi bien que le désir de développer son éducation militaire, l'avaient engagé à entrer comme capitaine, lors de la guerre de Crimée, dans la légion suisse au service d'Angleterre, laquelle, à son grand désappointement, se trouva licenciée l'année suivante sans avoir vu le feu. De retour à Genève, Diringer fut promu en 1861 au grade de chef de bataillon. Il avait été appelé en 1860 à remplir au département militaire des fonctions qui permettaient de recourir à son expérience pour l'instruction de l'infanterie, et avait quitté pour ce poste les fonctions de chef de gare au Locle, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine S. Carrard, à Echallens, major du bataillon 112 de réserve fédérale, et M. Is. Perrin, précédemment capitaine aide-major du 112<sup>e</sup> bataillon de réserve fédérale, capitaine aide-major du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

— Dans sa séance du 28 avril, le Conseil d'Etat a ratifié la convention conclue entre le département militaire et la commune de Lausanne, pour la création d'une place de tir à la Ponthaise, près Lausanne.

— Des examens cantonaux aux places d'officiers de sapeurs du génie auront lieu le 3 juillet prochain, à Lausanne.

Nous rappelons à ce propos que des examens cantonaux d'aspirants d'artillerie ont lieu aujourd'hui même.

---

La Revue militaire suisse rend compte de tout ouvrage ayant trait aux sciences militaires et dont un exemplaire lui est envoyé franco.

---

Nous avisons nos abonnés du canton de Vaud que nous leur avons expédié il y a quelques jours le compte rendu du Département militaire de ce canton pour 1864. Nous avons pris la liberté de faire exception pour ceux qui, par leur position officielle, étaient appelés à en recevoir communication d'autre part.

Nos abonnés du reste de la Suisse qui désirent en recevoir un exemplaire doivent nous en adresser la demande.

---

La Revue militaire suisse paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. Elle publie en supplément, le 15 de chaque mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour l'Étranger, franc de port, 15 fr. par an ; 4 fr. par trimestre. — Turquie et Valachie, franc de port, 20 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction s'adresser au Comité de Rédaction de la *Revue militaire suisse*.

---

## ANNONCE.

---

Il vient de paraître :

**QUELQUES CONSIDÉRATIONS**  
SUR LES  
**ARMES A FEU PORTATIVES**  
**se chargeant par la culasse**  
(AVEC PLANCHE)

par  
**W. van BERCHEM,**  
lieutenant-colonel fédéral.  
Paris, Ch. TANERA, éditeur.

Pour l'Étranger, en vente à Paris chez Ch. TANERA, éditeur, librairie pour l'art militaire, les sciences et les arts, rue de Savoie, 6.

Pour la Suisse, en vente à Genève chez Joël CHERBULIEZ ; à Lausanne chez DELAFONTAINE & ROUGE et chez MARTIGNIER & CHAVANNES ; à Neuchâtel chez DELACHAUX & SANDOZ ; à Berne chez DALP & JENT & GASSMANN.